

F.M.P.P.M.A.

ZAC du Mont-Michaud - 14 rue Clément Ader
51470 SAINT-MEMMIE

Compte-rendu de la réunion de suivi de chantier du 27 Novembre 2017

Objet : Réunion de réception des travaux de restauration de l'annexe hydraulique de CHAUFONTAINE 2017.

Personnes conviées : Cf. Liste jointe

Informations :

1. Pour rappel, l'entreprise avait débuté les travaux le 07 août. La première réunion de suivi de chantier officielle avait eu lieu le 30 août. Dans le cadre de ce suivi de chantier, plusieurs choses devaient encore être réalisées : la création des mares, le lissage des berges en pente douce, la pose de la passerelle et le retrait de certaines branches dans le lit de l'annexe hydraulique.
Dans un autre cadre, intégré au chantier, une autre entreprise, l'Association Vitry-Synergic devait intervenir sur la gestion de la renouée du japon. Cette intervention, prévue dans l'hiver, doit être exécutée entre décembre et janvier.
Enfin, dans un troisième cadre, la Communauté de Communes devait intervenir sur l'aménagement de la sortie de buse du pluvial.
2. Par suite à la réunion du 30 août, l'entreprise avait repris et exécuté les éléments à terminer. Un suivi de chantier officieux avait permis de valider ces différents éléments dont notamment la réalisation des mares, la pose des fondations pour la passerelle et le nettoyage des branches.
3. La visite de chantier de ce jour avait donc pour objet la validation de l'ensemble des opérations restant à réaliser, dont principalement la pose de la passerelle.

Observations dans le cadre du suivi de chantier du 27 Novembre 2017 :

- 1) Le technicien a présenté le site aux personnes présentes, de manière à ce que l'ensemble des personnes puisse avoir un point de vue global des actions menées, mais également une connaissance des objectifs d'aménagement et de gestion du site. Sur ce point, il explique que le dernier élément : la pose de la passerelle a été réalisée. Et que, dans le cadre de ce suivi de chantier, les travaux d'aménagement et de restauration de la noue de Chaufontaine pourront être considérés comme terminés.
- 2) Le technicien explique dans un second temps que l'intervention devant être réalisée par la communauté de communes sur le rejet du pluvial, a eu lieu. Toutefois, le technicien explique que cette intervention a été faite sur la zone du foyer de renouée du Japon. Par conséquent, il sera vu avec l'entreprise les difficultés que cette intervention entrainera et s'il sera nécessaire de modifier les conditions de l'intervention.

- 3) M. BAUDART a demandé si les piquets en fer situés au niveau de l'ancien seuil de dérivation en béton amont seront enlevés. Le technicien précise que cette intervention sera demandée à l'entreprise Vitry-Synergic, car elle ne demande pas de faire intervenir une autre entreprise extérieure. Il sera donc demandé la découpe des bouts de fer dans le cadre du traitement de la renouée.
- 4) La visite de terrain s'est poursuivie sur l'amont du site au niveau de l'ancien seuil de dérivation. Sur ce secteur, plusieurs saules 25/50 ont été recépés en têtard et la berge a été reprise en pente douce.
- 5) Les personnes présentes ont pu ensuite constater la mise en place des 5 mares alternées et de tailles et profondeurs différentes. Dans ce cadre, le technicien explique pourquoi une diversité de taille et de profondeur était recherchée vis-à-vis des différentes exigences des espèces aquatiques (libellules, batraciens, amphibiens et autres espèces).
- 6) L'accès à la queue de l'annexe située dans la prolongation des mares a permis de constater que le lissage des berges en pente douce avait été réalisé. La présence de végétation typique de zone humide a également été constatée. Le technicien a d'ailleurs rappelé qu'il n'était pas question de connecter l'annexe hydraulique aux mares, mais plutôt d'offrir des supports de pontes aux espèces aquatiques phytophiles. Le technicien a ensuite rappelé pourquoi la passerelle en IPN a été conservée en face de l'ancien moulin, tel que l'acte de vente le préconisait ; tout en faisant observer que la végétation présente dans le lit sur ce secteur bien précis, n'avait pas été touchée et pouvait se développer à présent sur l'ensemble du lit.
- 7) Arrivé au niveau de l'ancienne fosse, le technicien a expliqué l'intérêt des travaux sur la végétation arbustive et sur le lissage de la berge en pente douce. En effet, la zone étant complètement envahie par la végétation arbustive et certaines berges étant abruptes et banalisées, les travaux ont consisté à arracher les saules et à aplanir la surface du terrain pour obtenir une zone en pente douce immergée très facilement. La création d'un premier bras en complément de ces actions avait également pour but d'agrandir les zones de ponte potentielle du brochet qui pond de manière fractionnée sur plusieurs zones à la fois. Enfin, le technicien précise que ce premier bras n'a pas pour vertu d'être connecté toute l'année, puisqu'il doit être principalement connecté par l'aval, puis par l'amont en cas de hautes eaux. Par ce processus, en période d'étiage, les écoulements ne seront ainsi pas divisés en deux, ce qui recentrera les écoulements dans le bras principal et facilitera la dévalaison des poissons.
- 8) La réunion s'est poursuivie au niveau de la passerelle. Cette dernière ayant été installée il y a deux semaines, il n'y a pas de remarques à faire sur son positionnement et sa solidité. Elle répond au cahier des charges et aux normes exigées pour l'accueil du public. Elle permettra l'accès à la berge opposée et donc à la propriété de la Fédération de Pêche, mais surtout, elle est également l'un des premiers aménagements qui destine la « noue de Chaudfontaine » à devenir un site pédagogique de référence en terme d'éducation et de sensibilisation sur les zones humides et les annexes hydrauliques.
- 9) Le technicien précise qu'à l'aval de la passerelle, une zone en pente douce a été créée pour améliorer l'attractivité en période de reproduction. Cette dernière, en lien direct avec le second bras, permettra encore une fois de répondre au besoin de surface immergée et colonisée par les végétaux en période de reproduction du brochet.
- 10) Enfin, la réunion s'est terminée au niveau de la confluence. Quelques branches accumulées en amont de la confluence sont présentes, mais ne gênent pas les écoulements. Ces dernières seront enlevées, si elles ne partent pas d'elles-mêmes.
- 11) La réunion terminée, les représentants de l'Agence de l'Eau, de la Fédération de Pêche, du Conservatoire d'Espaces Naturels, de l'Entreprise ont fait part de leur contentement vis-à-vis du projet.

Décisions :

- Le chantier de renaturation de l'annexe hydraulique est considéré comme terminé. Aucune opération n'est à reprendre par l'entreprise les Chantiers du Barrois. Le procès-verbal de réception des travaux leur sera envoyé.
- La prochaine étape interviendra avec le traitement de la renouée du Japon. Dans ce cadre, des réunions spécifiques seront mises en place afin de suivre et de valider le chantier. Ces interventions interviendront entre fin décembre et janvier prochain.
- Le technicien remercie la Fédération de Pêche, le Conservatoire d'Espaces naturels, l'Agence Française pour la Biodiversité et tout particulièrement M. PARISOT, l'Agence de l'Eau et la Direction Départementale des Territoires pour le partenariat qui a permis d'aboutir à la réalisation du site.

Il remercie également :

- les deux pellistes pour l'attention portée aux détails et à la qualité de leur travail,
- la Mairie de Chaudefontaine,
- l'ensemble des personnes pour leur participation, leur présence et l'intérêt qu'ils ont pu avoir pour ce projet ambitieux porté par la Fédération de Pêche de la Marne.

Pour le mot de la fin de l'année : « *Voici un site à l'image de la Fédération de Pêche de la Marne, ambitieuse et efficace* ».

Merci à tous et bonnes fêtes de fin d'année !

Le technicien de la CATER



Emmanuel GODIN

Coordonnées :

Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (C.A.T.E.R) CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE CS 90525 - 51009 CHALONS en CHAMPAGNE Tél : 06.72.27.52.89. Fax.03.26.64.95.00	Entreprise LES CHANTIERS DU BARROIS 2 rue André Lallemand 55000 BAR LE DUC Tél : 03 29 79 65 48
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------